

l'on voulait faire payer à un petit Etat les folies et l'ambition aussi insatiable qu'égoïste de deux grands peuples, pourquoi cette mise en scène fantasmagorique de la Haute Commission-conjointe? Pourquoi surtout y avoir appelé un témoin du Canada? C'est par trop de délicatesse, et il nous semble que l'Angleterre aurait pu consumer notre déshonneur et le sien sans nous demander notre signature.

J. A. MOUSSEAU.

### LE BRAVE DE CHARETTE.

De tous les officiers qui commandaient les zouaves à Rome, de Charette est celui dont ils parlent généralement avec le plus d'enthousiasme. Ils se plaisent à raconter ses faits éclatants, et les preuves d'énergie et de talent qu'il donnait si souvent. Après la prise de Rome, Charette alla mettre sa vaillante épée au service de sa malheureuse patrie. On le vit à la tête de ses braves zouaves pontificaux soutenir pendant des heures le choc de l'armée prussienne. Les incrédules ne purent retenir leur enthousiasme et s'empêcher de dire que les zouaves pontificaux étaient aussi bons Français que bons catholiques, aussi braves que religieux. Toujours les premiers à l'attaque et les derniers dans la retraite, ils furent décimés, et on s'en souvient, il n'y a que quelques semaines encore, leurs frères d'armes du Canada se réunissaient autour d'un catafalque élevé à la mémoire de ces héros du devoir. Ils s'étaient battus comme les Français se battent toujours, lorsque l'impiété n'a pas tari dans leur âme la source du véritable patriotisme; et ils avaient vengé par l'héroïsme de leur mort l'honneur de la France. Ceux qui avaient insulté à leur foi et à leur dévouement étaient heureux de se faire un rempart de leurs poitrines sur les champs de bataille.

La guerre finie, Charette, Cathelineau et leurs braves s'en retournaient dans leurs foyers, lorsqu'ils entendirent soudain le clairon des batailles. C'étaient cette fois des Français qui se battaient contre des Français; c'étaient toutes les passions les plus dégradantes, toutes les folies dont l'homme est capable, ligüées contre les principes qui soutiennent la société. Ils volèrent encore une fois sous le drapeau de l'ordre et continuèrent de se signaler et de faire l'admiration de la France. On apprenait, la semaine dernière, qu'ils étaient campés dans le bois de Boulogne à la tête des forces assiégeantes. Les zouaves canadiens sont surpris et heureux en même temps que Charette ne se soit pas encore fait tuer. La providence lui réserve sans doute de hautes destinées; il ne tardera pas à jouer un rôle digne de son héroïsme. Déjà il a été fait général. Quand on voit ce que les zouaves français pontificaux font en France, on peut supposer ce que les nôtres feraient, si jamais la patrie et la religion avaient besoin d'eux.

Mais ce n'était pas du tout un éloge des zouaves que nous voulions faire, nous voulions simplement raconter un fait qui concerne de Charette.

Comme il revenait d'un enterrement, il fut attaqué par trois hommes ivres qui tentèrent de lui arracher ses décorations. Ces trois bandits furent arrêtés et condamnés à trois mois de prison. L'avocat des accusés, qui était un homme de cœur et de talent, a su se gagner les sympathies universelles par un éloge magnifique de Charette et des zouaves.

Après avoir cherché à justifier l'acte odieux commis par l'un de ses clients, l'éloquent avocat ajouta ces paroles :  
Néanmoins, je le reconnais, il devait passer à côté et même saluer le brave qui passait, le général qui a versé son sang pour la France.

Les volontaires de l'Ouest, messieurs, sont des soldats héroïques, et peu importe que M. de Charette soit général ou non; le moindre soldat, dans cette héroïque légion, a droit au respect de tous. Nul ne peut passer à côté des zouaves pontificaux sans se sentir ému, car ils sont l'incarnation vivante de la patrie mutilée.

Mais, poursuit l'avocat, il le reconnais encore, il devait faire des excuses au général. Et il n'en a pas fait. Devant le commissaire de police, il a exprimé ses regrets; soyez donc justes à son égard, mais aussi miséricordieux!

Quant à Pannetier, il est bien malheureux; il avait bu; mais lui, non plus, n'a pris part à aucun complot.

Si en effet, messieurs, il était vrai qu'à Rennes, dans notre cité si paisible, il se fit un complot pour exciter le peuple contre cette légion qui a tant donné de sang pour la France et a sauvé son honneur, ce serait un signe profond de dégradation morale, qui ferait craindre que des barbares, envahissant de nouveau notre pays, ne finissent par s'y établir et par effacer jusqu'au nom de la France.

Je ne vous citerai pas les hauts faits de cette légion, que le monde entier connaît. Je ne vous parlerai ni de Patay, ni du Mans. Mais laissez-moi vous dire comment, dans son rapport, le commandant des forces prussiennes devant Orléans expliquait pourquoi il n'avait pu envelopper les Français :

«Trois régiments, dit-il, m'en ont empêché.» Eh! bien, messieurs, ces trois régiments n'étaient autres, en réalité, qu'une poignée de 150 zouaves pontificaux, qui pendant trois heures tinrent tête à l'ennemi et permirent à notre armée d'opérer sa retraite.

Voilà un avocat qui mérite un bon point, deux même.

L. O. D.

Un avare, pour employer moins d'étoffe, retenait sa respiration quand son tailleur lui prenait une mesure d'habit.

### NOS ARCHIVES.

Dans les familles, on conserve avec un grand soin certains objets, souvent de peu d'importance en eux-mêmes, mais dont le prix est inappréciable lorsqu'ils se rattachent à quelques souvenirs du passé: de ce nombre sont les papiers de famille. Quelle famille n'a pas ses papiers!... C'est un vieux folio où l'aïeul a enregistré, jour par jour, la note de la dépense et de la recette; c'est le journal de la grand'maman où, dans sa jeunesse, elle a inscrit ses impressions quotidiennes; c'est le livre du ménage où l'époux dit les époques mémorables de sa vie, où la mère annonce la naissance de sa fille; c'est le carnet de la jeune fille où elle confie ses petits plaisirs et ses grands chagrins; c'est même le livret tout barbouillé, malpropre, maculé d'encre et de poussière du turbulent écolier. Ces papiers sont pour toutes les circonstances et pour tous les besoins; il y en a de toutes les sortes et sur tous les sujets. De génération en génération, ces papiers se transmettent. On les garde avec un soin précieux parce qu'on y voit là, en eux, l'image d'un ancêtre, le souvenir d'une époque importante. Ils sont comme le lien qui nous rattache aux choses anciennes et aux hommes passés. La plupart sont d'une écriture jaune, illisible, d'un papier usé, racorni, sans commencement ni fin: qu'importe, on les conserve avec plus de soin encore. Et on a raison, car ce sont les archives de la famille.

Mais si les archives d'une famille sont précieuses, si elles méritent la considération due à ce qui commande le respect et rappelle le passé, combien, à plus forte raison, les archives d'une nation ne doivent-elles pas mériter la considération générale? Elles n'intéressent pas une famille seulement, un certain nombre d'individus dans la société, mais la société même, mais toutes les familles ensemble. La nation a son passé, et c'est dans ses archives qu'on le retrouve: c'est là qu'elle a enregistré ses actes; c'est là qu'elle a déposé, jour par jour, la preuve de son existence et la certitude de ses actions. Aussi, ces vieux Registres, que l'imagination nous représente toujours comme ensevelis sous une épaisse couche de poussière, ont-ils le double mérite de l'ancienneté et de l'authenticité. On ne les ouvre pas sans une certaine émotion. On les parcourt avec joie, et un sentiment d'orgueil s'empare de vous lorsque vous y lisez des faits qui vieillissent, à vos yeux, la nation de quelques siècles. Souvent il nous arrive de lire l'histoire imprimée avec peu d'attrait; mais lorsqu'on la voit dans un manuscrit, lorsqu'on songe à l'authenticité officielle de ces mémoires, alors, cette feuille, couverte d'une écriture antique et illisible, a moins d'avoir quelques connaissances paléographiques, prend, dans no tre esprit, des proportions étonnantes et excite à un haut degré l'intérêt et la curiosité. On distingue plus clairement les personnages qui ont conduit notre passé. Nous pouvons les juger véritablement à leurs actes; car souvent, l'historien convertit les faits à l'appui d'un système et dénature ainsi leur portée et leur valeur.

Les archives de l'Etat sont de véritables chroniques, les plus sèches, les plus arides que l'on puisse imaginer, mais aussi les plus véridiques. Elles sont d'ailleurs la base même de l'histoire, et donnent, sans doute, l'idée première du genre. Les historiens n'ont probablement songé à écrire l'histoire des siècles passés qu'en s'imaginant que leurs concitoyens trouveraient bon qu'on habillât avec des dehors plus attrayants les faits nus et arides contenus dans les archives des peuples. Chaque nation a eus ses historiens comme elle a eus ses archives; car ces dernières ont dû exister dès qu'il y eut des affaires réglées et à régler entre deux pays. La nécessité de conserver les documents relatifs à ces affaires et les témoignages qu'elles engendrèrent ont donné naissance à ces dépôts publics ou privés qui de nos jours constituent les archives, soit de l'Etat ou des grandes corporations, soit des familles ou des simples particuliers.

Avons-nous des archives en Canada?... Oui, sans doute; mais où sont elles?... Nos archives sont un peu tout partout: il y en a à Paris, à Londres, à Ottawa, à Québec, à Montréal, à Trois-Rivières et ailleurs. Nous avons ici de extraits ou des copies de documents déposés à Londres et à Paris; partie de ces extraits ou copies est été imprimées, partie est encore en manuscrit. Mais je n'ai pas l'intention de constater le travail qui a été fait et le travail qui est encore à faire. Je veux simplement faire part au public de certaines recherches faites dans les archives du Conseil Supérieur, en existence, à Québec, pendant la domination française. Ces archives sont déposées en originaux dans cette dernière ville. Si le sujet mérite considération, nous pourrions plus tard y revenir en signalant à l'attention du public, les richesses de certains dépôts de documents relatifs à l'histoire de notre passé.

### I.

Après la cession définitive du Canada à l'Angleterre, en 1763, les vainqueurs trouvèrent bon de faire l'inventaire des anciennes archives françaises. On conçoit la nécessité et l'utilité de ce travail. En passant à l'Angleterre, le Canada s'était réservé, dans le traité définitif de paix intervenu entre les parties belligérantes, et dans les articles de capitulation, le maintien des lois et de la jurisprudence française, introduites en ce pays en 1663, lors de la reprise des droits concédés par Louis XIV à la Compagnie des Cent Associés. Il était donc dans l'intérêt des Canadiens de connaître et de faire connaître au nouveau pouvoir les actes de leur législation, sanctionnés par la jurisprudence locale, comme il était de la nécessité de ces derniers de se familiariser avec des documents qu'ils ne connaissaient qu'imparfaitement. Les troubles qu'avaient dû nécessiter les dernières guerres, l'introduction subite d'une nouvelle forme de gouvernement, la décentralisation administrative introduite dans le cours des quatre années du règne-militaire, durent créer l'irrégularité dans les procédures jusqu'alors adoptées, disperser les registres en changeant les bureaux publics, et nécessiter ainsi une enquête générale des papiers de l'Etat. Ce fut donc dans ce dessein que le 27 décembre 1787, Son Excellence le gouverneur Dorchester, de l'avis du Conseil, ordonna à MM. Dunn, Mabane et Delyry, à Québec, et aux messieurs du Conseil à Montréal, ou aucun trois d'entre eux dans chaque district, de former un comité pour enquêter sur l'état et condition des anciens registres de la Province; dans quels endroits ils étaient déposés; et d'en faire rapport à Son Excellence avec toute l'expédition convenable.

Il fut, de plus, ordonné, le 19 juin 1788, que les comités chargés de faire rapport sur l'état et condition des anciens registres et papiers entrés dans les bureaux publics étendissent leurs enquêtes à la nature du contenu des différents livres, l'espace de temps que chaque volume renfermait, ses folios ou pages, ses blancs, son index et ses marques et dis-

tinctions extérieures, sa condition actuelle, son authenticité, à quelle office il appartenait, l'endroit où il était déposé; et à toutes et telles autres enquêtes que les comités pourraient trouver pertinentes, relativement à tous papiers publics avant la conquête.

D'autres résolutions furent adoptées dans le même sens, ainsi qu'une «Ordonnance pour la meilleure conservation et la juste distribution des anciennes archives françaises.» Cette Ordonnance autorisait l'impression de l'Inventaire et réglait sa distribution.

Cet inventaire imprimé dans les deux langues, et tiré à 700 copies, chez Samuel Nelson en 1791, est aujourd'hui très-rare.

Nous avons pu constater, d'après une copie de ce pamphlet, que plusieurs registres y mentionnés sont disparus de nos jours, ou du moins ne se trouvent pas à leur place naturelle, c'est-à-dire à Québec, au département des registres publics. Grâce à la bienveillance du registraire actuel, M. le Dr. Meilleur, nous avons pu faire un relevé minutieux des registres qui se trouvent actuellement dans la voute destinée aux anciennes archives françaises. Nous prions le lecteur de nous suivre et d'entrer avec nous dans cette petite chambre fermée à double porte en fer et d'y feuilleter les folios qu'elle contient.

EDMOND LAREAU.

(A continuer.)

### UNE PROPHÉTIE ÉTONNANTE

FAITE PAR LE FAMEUX PROUDHON, QUI N'ÉTAIT PAS INSPIRÉ, MAIS QUI PENSAIT BIEN QUELQUEFOIS COMME ON PEUT LE VOIR.

L'historien Joseph raconte, dans son *Histoire de la Guerre des Juifs*, que, quatre années avant que les Romains se fussent décidés à assiéger Jérusalem, un homme de la campagne, nommé Jésus, fils d'Ananus, étant venu à Jérusalem pour les fêtes des Tabernacles, se mit à parcourir les rues en criant: «Voix de l'Orient, voix de l'Occident, voix des quatre vents, voix contre Jérusalem et contre le temple, voix contre le peuple!» Ayant été conduit devant le gouverneur romain comme coupable de cris séditieux, Jésus fut condamné à être battu de verges. Mais il n'en continua pas moins, même sous le fouet, à répéter sa lugubre psalmodie.

Et quand, quatre années après, sa prophétie commença à se réaliser, il se remit à parcourir les remparts de la ville assiégée en criant: *Malheur à la ville! malheur au temple! malheur à ses habitants!* Et ce cri monotone, qui glaçait le sang dans les cœurs les plus intrépides, ne cessait ni jour, ni nuit. Un jour, pourtant, il y eut une variante; et après avoir, selon son habitude, crié: *Malheur à la ville! malheur à ses habitants!* Jésus, fils d'Ananus, ajouta: *Malheur à moi!* et à l'instant une pierre énorme, lancée par les machines des assiégeants, vint le frapper en pleine poitrine et l'étendit mort sur le rempart.

Bien souvent, en lisant les œuvres si remarquables du prétendu socialiste P. J. Proudhon, — qui était bien plutôt un anti-socialiste — nous avons songé au prophète du siège de Jérusalem. Il est vrai que Proudhon est mort à temps pour ne pas voir la réalisation de ses effrayantes prophéties; mais ses écrits sont là pour attester sa prodigieuse clairvoyance et la non moins prodigieuse ineptie du prétendu parti conservateur qui n'a pas compris qu'un tel homme devait, à tout prix, être rattaché à la défense de l'ordre, dont il avait une notion si claire.

Voici un passage des ouvrages de ce grand poëmiste qui consacre ses droits à la qualification de voyant. La Commune de Paris est en train de réaliser le hideux programme que Proudhon traçait, il y a une quinzaine d'années. Nous avons souligné quelques mots qui représentent des à présent des faits accomplis: le reste aura son temps.

Voici comment s'exprime Proudhon:

«La révolution sociale ne pourrait aboutir qu'à un immense cataclysme dont l'effet immédiat serait:

De stériliser la terre;  
D'enfermer la société dans une camisole de force.  
Et, s'il était possible qu'un pareil état de choses se prolongeât seulement quelques semaines;  
De faire périr par une famine inopinée trois ou quatre millions d'hommes.

Quand le gouvernement sera sans ressources; quand le pays sera sans production et sans commerce;

Quand Paris affamé, bloqué par les départements ne payant plus, n'expédiant pas, restera sans arrivages;

Quand les ouvriers, démoralisés par la politique des clubs et le chômage des ateliers, chercheront à vivre n'importe comment;

Quand l'Etat requerra l'argenterie et les bijoux des citoyens pour les envoyer à la Monnaie;

Quand les perquisitions domiciliaires seront l'unique mode de recouvrement des contributions;

Quand les bandes affamées parcourant le pays organiseront la maraude;

Quand le paysan, le fusil chargé, gardant sa récolte, abandonnera sa culture;

Quand la première gerbe aura été pillée, la première maison forcée, la première église profanée, la première torche allumée, la première femme violée;

Quand le premier sang aura été répandu;

Quand la première tête sera tombée;

Quand l'abomination de la desolation sera par toute la France;

Oh! alors, vous saurez ce que c'est qu'une révolution sociale. Une multitude déchainée, armée, ivre de vengeance et de fureur;

Des piques, des haches, des sabres nus, des conperets et des marteaux;

La cite morte et silencieuse; la police au foyer de famille, les opinions suspectes, les paroles écoutées, les larmes observées, les soupirs comptés, le silence épié, l'espionnage et les dénonciations;

Les réquisitions inexorables, les emprunts forcés et progressifs, le papier-monnaie déprécié;

La guerre civile et l'étranger sur les frontières;

Les proconsulats impitoyables, le comité de salut public, un comité suprême au cœur d'airain;

VOILA LES FRUITS DE LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE.

Je répudie de toutes mes forces le socialisme, impuissant, immoral, propre seulement à faire des dupes et des escrocs! Je le déclare en présence de cette propagande souterraine, de ce sensualisme éhonte, de cette littérature fangeuse, de cette mendicité, de cette hébétéude d'esprit et de cœur qui commence à gagner une partie des travailleurs; je suis pur des folies socialistes.

P. J. PROUDHON.

Dans le passage que nous venons de transcrire, Proudhon parle de la guerre civile et de l'étranger sur les frontières.